

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2005

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 Septembre dernier en présence des personnes suivantes : Mr Jacques GUILLERMET, Mme Andrée BRUEL, Mr André VACHERON, Mr Jean-François BONNE, Mme Jocelyne DURIS, Mr FELIX, Mr Jean-Paul MERLE, Mme Jacqueline PEYRARD, Mr Serge TAMAIN.

ASSAINISSEMENT

- **Création d'une nouvelle station d'épuration**

Afin de répondre aux normes édictées par la loi sur l'eau, considérant la saturation de la station d'épuration actuelle et les dysfonctionnements techniques rencontrés et afin de tenir compte de l'accroissement de la population, le Conseil Municipal décide la création d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 750 EH selon la technologie « traitement par filtres plantés de roseaux », de confier la réalisation de la maîtrise d'œuvre complète pour la construction de cette station pour un montant de 327 000 €H.T. qui sera largement aidé par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau + environ 25 000 €H.T. d'honoraires.

- **Rapport annuel 2004**

Le Conseil Municipal approuve le rapport pour l'année 2004 concernant l'assainissement collectif de la commune ; rapport qui sera diffusé à la D.D.A.S.S.

- **Redevance Assainissement 2006**

Le Conseil Municipal reconduit, sans augmentation, les taux 2005 pour la redevance assainissement 2006, à savoir : base forfaitaire 52 €+ 0.27 €/ m³ d'eau consommée.

Pour les foyers bénéficiant d'un puits et raccordé au réseau assainissement, un forfait correspondant à la base forfaitaire plus la moyenne des consommations pour un foyer de 2 personnes ; ce forfait sera calculé chaque année sur la base des consommations de l'année antérieure.

- **Mise en séparatif des eaux pluviales et des eaux usées**

Suite au diagnostic réalisé par un bureau d'études, la conduite d'égout située « Lotissement Chanteperrix » présente de nouveaux désordres et doit être rénovée ; de ce fait, une mise en réseau séparatif est prévue afin de séparer les eaux usées des eaux pluviales. La Commune prendra en charge les regards de raccordement et il sera demandé aux propriétaires concernés (10 maisons) de bien vouloir raccorder les chenaux des habitations à la nouvelle conduite d'eaux pluviales (les pétitionnaires concernés recevront un courrier officiel).

MODIFICATIONS DES STATUTS DE VILLEREST

Le Syndicat du Barrage de Villerest a modifié ses statuts et demande aux communes adhérentes de les approuver. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse les nouveaux statuts proposés et ses orientations car la nouvelle composition de ce syndicat risque d'entraîner des augmentations de dépenses dépassant largement le seuil actuel.

VOIRIE 2006

Après la présentation par la Commission Voirie des devis de la Direction Départementale de l'Équipement, le Conseil Municipal décide de la réfection des chemins suivants :

- Allées du cimetière pour un montant H.T. de 6 538.37 Euros
- Chemin du Coin (partie nord, côté Mr Roche, fin de tronçon) pour un montant H.T. de 5 900 Euros
- Chemin de Grénieux – bords de Loire, fin de tronçon - pour un montant H.T. de 7 984.00 Euros
- Montée du Champ de Foire (partie proche du champ de foire) pour un montant H.T. de 7 834.00 Euros

REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

Le Conseil Municipal fait suite au projet de réhabilitation de l'ancienne mairie pour la transformer en Maison des Associations et ainsi permettre aux différentes associations du village de pouvoir disposer de locaux rénovés et mis aux normes de sécurité (rénovation intérieure). Après élaboration d'un avant-projet sommaire et présentation du projet par la commission « Bâtiments publics », après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet pour un montant total H.T. des travaux de 79 893.75 Euros et charge Monsieur le Maire de demander une subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

TRACTEUR

Compte tenu de la vétusté du tracteur actuellement possédé par la Commune et de son inaptitude à remplir les besoins, la commission Voirie présente à l'ensemble des élus les différentes propositions de matériel pour son remplacement (matériel neuf).Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la Société MURE – MASSEY FERGUSON pour l'achat d'un tracteur pourvu de divers équipements (fourche, débrousailluse, benne portée, chargeur) au prix de 39 300.00 Euros H.T.,
- décide de réaffecter la somme de 8 200 € du compte 21758 (somme prévue pour le changement de la chaudière de la mairie) au compte 21571 pour financer une partie de cet achat, le solde étant financé par un emprunt d'une durée de 8 ans,
- décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre des « enveloppes cantonales 2006 ».

CANTINE ET GARDERIE

Conformément à l'arrêté préfectoral, le Conseil Municipal décide les prix suivants pour l'année scolaire 2005-2006 :

Cantine

- Permanent (enfant mangeant tous les jours) : 2.50 €
- Semi-permanent (enfant mangeant chaque semaine à des jours fixes toute l'année) : 2.50 €
- Occasionnel (enfant mangeant de temps en temps ou exceptionnellement) : 2.88 €
- Famille nombreuse (à partir de trois enfants permanents ou semi-permanents) : 2.35 €
- Personnel enseignant : 4.11 €

Garderie scolaire (avant et après les heures de classe)

- Forfait mensuel : 12.52 €
- Pour les occasionnels : 1 € par heure de garderie (il est entendu que toute heure commencée est due).

VALS D'AIX et d'ISABLE

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable concernant l'opération coordonnée du bassin versant de l'Aix et la création d'un syndicat mixte afin d'alléger la partie administrative et financière inhérente à la maîtrise d'ouvrage de l'opération coordonnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la délégation de Maîtrise d'ouvrage de l'opération coordonnée du Bassin Versant de l'Aix à la Communauté de Communes des Vals d'Aix et d'Isable (participation financière de la Commune de Nervieux limitée à 1 %, soit 420 € par an pendant 5 ans)
- Refuse l'adhésion au Syndicat Mixte

RAPPORT 2004 DU SEDRR (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais)

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'année 2004 ; le C. Municipal approuve ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

- *Agrandissement maternelle* : le Conseil Municipal de Mizérieux donne son accord sur le principe d'agrandissement de la maternelle du RPI Nervieux/Mizérieux.
- *Inauguration des terrains de foot et de boules* : elle aura lieu le samedi 17 Septembre 2005 à 17h00 ; l'ensemble de la population y est invité.
- *Sou des Ecoles* : assemblée générale le 09/09/2005.
- *Association Jenny Danse* : il n'y aura plus de cours à Nervieux mais l'association n'est pas clôturée.
- *Association Boule Joyeuse* : l'assemblée générale est fixée au 1^{er} Octobre 2005 à 18h00.
- *Football Club de Nervieux* : Mr le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mr P. TURNEL.
- *6^{ème} classe du RPI* : Réception d'un devis pour la mise en place d'un plafond suspendu ; contacts seront pris pour de nouveaux devis ; à envisager au budget 2006.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mercredi 28 Septembre 2005 à 19h30.

Diffusion du compte-rendu par internet

Vous souhaitez recevoir le compte-rendu du Conseil Municipal par mail ?

Inscrivez-vous auprès du secrétariat (nom, adresse e.mail) et il vous parviendra directement sur votre ordinateur grâce à internet. VOUS SEREZ AINSI TOUJOURS INFORMES.

Adresse mail de la mairie : commune.de.nervieux@wanadoo.fr

Nous vous rappelons que la salle internet en libre service, gratuite, est disponible en Mairie.